



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Fédération de Russie et de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer que la présidence russe du Conseil de sécurité, et les membres africains du Conseil – Afrique du Sud, Côte d'Ivoire et Guinée équatoriale – ont l'intention d'organiser, le 26 septembre 2019, une séance d'information au niveau ministériel sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : partenariat visant à renforcer la paix et la sécurité régionales ».

À cet égard, nous vous faisons tenir ci-joint la note de cadrage que nos délégations ont établie conjointement pour cette manifestation.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note de cadrage comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Le Représentant permanent
de la République d'Afrique du Sud

(*Signé*) Kacou Houadja Léon **Adom**

Le Représentant permanent
de la République de Côte d'Ivoire

(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent
de la Fédération de Russie

(*Signé*) Anatolio **Ndong Mba**

Le Représentant permanent
de la République de Guinée équatoriale



Annexe à la lettre datée du 13 septembre 2019 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Fédération de Russie et de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour la séance d'information au niveau ministériel sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : partenariat visant à renforcer la paix et la sécurité régionale » (26 septembre 2019)

Introduction

1. Les situations de conflit en Afrique et leurs incidences compromettent gravement la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales. Les conflits sur le continent, qui tiennent à divers facteurs, constituent la plus grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et doivent, par conséquent, se voir allouer une part équitable des ressources que l'Organisation des Nations Unies consacre à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits. Ces conflits sont de sérieux obstacles à la réalisation des aspirations des populations africaines à la paix, à la sécurité et au développement.

2. La menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme constitue l'une des principales entraves aux progrès accomplis sur la voie de la stabilité et de la prospérité en Afrique, comme en témoigne la multiplication des activités terroristes menées principalement par des groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à Al-Qaida, comme Al-Qaida au Maghreb islamique, les Chabab et Boko Haram.

3. L'expérience montre que le règlement durable des conflits et le succès des stratégies de lutte contre le terrorisme passent nécessairement par la collaboration et la participation actives des principaux acteurs régionaux, États comme organisations. C'est grâce à ces efforts collectifs et concertés que, pour un certain nombre de situations, on a pu parvenir à un stade où ces questions pourraient être retirées de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

4. Compte tenu de l'évolution positive de la situation qui a récemment été enregistrée et qui continue de l'être sur le continent, il est manifeste que le principe de « solutions africaines aux problèmes de l'Afrique » a illustré non seulement la capacité du continent de prendre rapidement des mesures mais aussi sa capacité de trouver des solutions durables à ses conflits. Toutefois, dans de nombreux cas, les efforts régionaux ne suffisent pas et doivent être complétés par des mesures d'appui de la part des partenaires internationaux – notamment des structures compétentes des Nations Unies ou du Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces mesures viennent s'ajouter à l'appui de la Commission de consolidation de la paix, qui a pour mandat d'aider les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en fournissant une assistance stratégique dans les démarches de consolidation de la paix. D'autres efforts internationaux s'imposent pour appuyer des solutions sous conduite africaine sur nombre de questions non résolues, le financement des opérations de paix de l'Union africaine étant un excellent exemple.

5. Le continent africain, par l'intermédiaire de l'Architecture africaine de paix et de sécurité établie dans le cadre de l'Union africaine, a entrepris des efforts pour faire face progressivement à ses graves problèmes de paix et de sécurité. Il faut compléter ces efforts par l'appui de partenaires extérieurs, tout en maintenant les initiatives

régionales sous conduite africaine, démarche qui s'est avérée efficace pour autant que des ressources suffisantes soient fournies.

Objectifs généraux de la séance d'information

6. Il serait utile d'examiner les mécanismes existants pour appuyer efficacement les interventions régionales africaines face aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité sur le continent, l'objectif étant d'intensifier les efforts régionaux et internationaux visant à remédier à ces problèmes d'une manière stratégique, soutenue et coordonnée, et à aider ainsi à atteindre le noble objectif de « faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ».

Questions à examiner

- Quelles sont les causes profondes des conflits en Afrique et quelle est leur incidence sur la paix et la sécurité internationales ? Que peut-on faire pour mieux appuyer les actions pluridimensionnelles déployées pour y remédier ?
- Quelles sont les mesures prises par les pays du continent pour faire face aux problèmes de sécurité les plus pressants aux niveaux régional et sous-régional et par l'intermédiaire de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des principales organisations sous-régionales ?
- Comment la communauté internationale peut-elle contribuer plus efficacement aux efforts déployés par les pays d'Afrique et quelles sont les autres mesures nécessaires pour renforcer les capacités du continent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, y compris les opérations de paix ?
- Quelles sont les formes de partenariat existantes qui s'avèrent les plus efficaces et performantes et quels sont d'autres moyens de créer de nouvelles synergies qui pourraient être examinés à l'avenir ?
- Que peut-on faire pour renforcer le partenariat avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales ?
- Que peut-on faire pour éviter la concurrence entre les principaux acteurs internationaux en Afrique et empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures des pays d'Afrique ?

Intervenants

7. Nous nous attendons à ce que la Directrice de cabinet du Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, présentent des exposés au Conseil sur la question.
